

**VILLE D'ERSTEIN**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES - VERBAL**

**Séance ordinaire du 18 mai 2011**

**Étaient présents** : Mmes et MM.

WILLER Jean-Marc, Maire –HERBETH Dominique - FUHRO Raymond - HEYM Martine - DINTRICH Benoît - SPIELBERGER Denis – SEHMANN Bernard – FUCHS Marie-Odile – ANDRES Liliane – SCOTTO DI CARLO Catherine - HEITZ Joseph - ECREPONT Anne – DA SILVA Nathalie – KAUFFEISEN Frank – KAPPLER Murielle - ISSENHUTH Matthieu - WETTERER Jérémy- SAETTEL François – WOLFF Muriel – KIEFER Patrick – WAGNER Simone – DI MICCO Alexandra,

**Étaient excusés** : MM. et Mmes

DRESSLER Marc – UTZ Claudine – ALIZON Colette – DUBOIS Simone - BOULEY Olivier – MICHON Sandra – OERTHEL Thierry, avec procuration de vote.

**Étaient encore présents** : MM.

EPHRITIKHINE Nathalie, Directrice Générale des Services,  
CHANVILLARD Patrick, Directeur des Usines municipales d'Erstein,  
POTIER Jean-François, Trésorier Principal,  
HECKMANN François, Responsable du service Administration Générale,

-----

A l'ouverture de la séance à 20 heures, 7 Conseillers municipaux sont excusés dont 7 avec procuration de vote.

Le Maire salue les Conseillers municipaux, le public présent, Mme Nathalie EPHRITIKHINE, Directrice Générale des Services, M. Patrick CHANVILLARD, Directeur des UME, M. Jean-François POTIER, Trésorier Principal, M. François HECKMANN, Responsable du service Administration Générale, désigné en qualité de secrétaire de séance, ainsi que la représentante des Dernières Nouvelles d'Alsace.

En préambule, le Maire soumet les procès-verbaux des séances ordinaires du 28 mars 2011 et du 14 avril 2011 à l'approbation du Conseil municipal, lesquels, en l'absence d'interventions écrites préalables ou orales, sont adoptés à l'unanimité.

#####

**Point 1.1. de l'ordre du jour :**

**Service Municipal d'Electricité**  
**Compte administratif 2010**

**Le Conseil,**

**VU** le compte administratif présenté pour l'exercice 2010,  
**VU** la délibération n° 1.4. du Conseil municipal du 23 juin 2010 portant affectation des résultats à la clôture de l'exercice 2009,  
**SUR** la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 2 mai 2011,

**décide**

sous la présidence de Monsieur Bernard SEHMANN, Conseiller municipal, en l'absence du Maire, d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 du service municipal d'électricité comme suit :

**Investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+ 7.252.939,84 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	- <u>549.846,25 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b>+ 6.703.093,59 €</b>

**Exploitation**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+ 3.099.470,04 €	
dont part affectée à l'investissement :	- 80.000,00 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	+ <u>1.871.388,16 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b>+ <u>4.890.858,20 €</u></b>

**Résultat total de clôture**

**+ 11.593.951,79 €**

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

**Adopté à l'unanimité en l'absence du Maire**

Point 1.2. de l'ordre du jour :

**Budget annexe du Service Municipal de l'Eau**  
**Compte administratif 2010**

**Le Conseil,**

**VU** le compte administratif présenté pour l'exercice 2010,  
**VU** la délibération n° 1.4. du Conseil municipal du 23 juin 2010 portant affectation des résultats du budget annexe du service municipal de l'Eau à la clôture de l'exercice 2009,  
**SUR** la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie du 2 mai 2011,

**décide**

sous la présidence de Monsieur Bernard SEHMANN, Conseiller municipal, en l'absence du Maire, d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 du service municipal de l'Eau comme suit :

**Investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+ 591.216,17 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	<u>- 88.778,09 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b>+ 502.438,08 €</b>

**Exploitation**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+ 311.517,43 €	
dont part affectée à l'investissement :	- 254.000,00 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	<u>+ 168.452,27 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b><u>+ 225.969,70 €</u></b>

<b><u>Résultat total de clôture</u></b>		<b>+ 728.407,78 €</b>
---	--	-----------------------

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

**Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.**

Point 1.3. de l'ordre du jour :

**Budget annexe du Service Municipal du Gaz**  
**Compte administratif 2010**

**Le Conseil,**

**VU** le compte administratif présenté pour l'exercice 2010

**VU** la délibération n° 1.4. du Conseil municipal du 23 juin 2010 portant affectation des résultats du budget annexe du service municipal du gaz à la clôture de l'exercice 2009,

**SUR** la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du 2 mai 2011,

**décide**

sous la présidence de Monsieur Bernard SEHMANN, Conseiller municipal, en l'absence du Maire, d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 du service municipal du Gaz comme suit :

**Investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	<u>0,00 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b>+ 0,00 €</b>

**Exploitation**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+ 523.697,50 €	
Résultat de l'exercice 2010 :	<u>+ 2.288,90 €</u>	
<b>Résultat de clôture 2010 :</b>		<b><u>+ 525.986,40 €</u></b>

<b><u>Résultat total de clôture</u></b>		<b>+ 525.986,40 €</b>
---	--	-----------------------

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

**Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.**

**Point 1.4. de l'ordre du jour :**

**Comptes administratifs 2010 de la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et du Gaz**  
**Affectation des résultats**

**Le Conseil,**

**VU** les comptes administratifs présentés pour l'exercice 2010,  
**VU** la délibération n° 1.1 du Conseil municipal du 13 décembre 2010 portant sur la suppression de la régie de distribution de gaz,  
**VU** les délibérations n° 1.1. - 1.2 et 1.3. de la séance,  
**SUR** la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 2 mai 2011,

**décide**

d'affecter comme suit les sommes dégagées de l'exercice 2010 au titre des budgets Electricité, Eau et Gaz :

**SERVICE ELECTRICITE**

- Excédent d'investissement global 2010 : **6.703.093,59 €**
- Excédent d'exploitation de l'exercice 2010 : **4.890.858,20 €**

**Affectation du résultat d'investissement :**

\* 6.703.093,59 €uros à inscrire en section d'investissement au budget 2011

**Affectation du résultat d'exploitation :**

\* 4.890.858,20 €uros à reporter en section d'exploitation du budget 2011  
incluant le versement de 1.000.000 €uros au budget principal de la ville d'Erstein.

**SERVICE DE L'EAU**

- Excédent d'investissement global 2010 : **502.438,08 €**
- Excédent d'exploitation de l'exercice 2010 : **225.969,70 €**

**Affectation du résultat d'investissement :**

\* 502.438,08 €uros à inscrire en section d'investissement au budget 2011

**Affectation du résultat d'exploitation :**

\* 175.969,70 €uros à verser en dotation en section d'investissement au budget 2011  
\* 50.000,00 €uros à reporter en section d'exploitation du budget 2011

**SERVICE DU GAZ**

- Résultat d'exploitation de l'exercice 2010 : **525.986,40 €**

**Affectation du résultat d'exploitation :**

\* 525.986,40 €uros sont versés au budget principal de la ville d'Erstein.

**Adopté à l'unanimité.**

Point 1.5. de l'ordre du jour :

**Comptes administratifs 2010 des Usines Municipales**  
**Budgets Electricité, Eau et Gaz**  
**Approbation du compte de gestion**

**Le Conseil,**

**APRES** s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010 du service municipal d'Electricité, du budget annexe du service municipal de l'Eau et du budget annexe du service municipal du Gaz, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires concernées ;

**VU** les avis émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale ;

**déclare**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal, respectivement pour le service municipal d'Electricité, le service municipal de l'Eau et le service municipal du Gaz, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve en l'état.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 2.1. de l'ordre du jour :**

**Conseil d'administration de l'ADEUS**  
**Désignation du représentant du Conseil municipal**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,

**CONSIDERANT** que ce dernier siège maintenant en qualité de représentant du SCOTERS au Bureau et au Conseil d'administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise – ADEUS, avec pour conséquence de laisser vacante la représentation de la Ville d'Erstein au Conseil d'administration,

**SUR** sa proposition,

**décide**

de désigner **M. Denis SPIELBERGER**, Adjoint au Maire, en qualité de représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'ADEUS.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 2.2. de l'ordre du jour :

### Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs :

- Création de 2 postes occasionnels d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet
- Création de 7 postes d'agents saisonniers
- Création d'un poste d'apprenti
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique 2ème classe
- Transformation de 5 postes permanents

Le Maire expose les propositions de modification ci-après détaillées à apporter au tableau des effectifs des agents communaux dans le cadre du traitement des événements suivants :

1. Remplacement d'un agent placé en congés de maternité au sein de l'EMME,
2. Continuité du service pendant la période estivale au sein des Espaces Verts et d'Erstein-Détente,
3. Développement de l'apprentissage au sein des Services Techniques – Aménagement et Environnement,
4. Renforcement de l'équipe Salubrité à l'occasion de l'acquisition d'une balayeuse,
5. Tableau d'avancement statutaire 2011.

### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** l'avis favorable du Comité technique paritaire du 9 mai 2011,

**SUR** la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

### **décide**

- de procéder aux suppressions et créations de postes ci-après détaillées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs des agents communaux :

**1 → Création de 2 postes occasionnels d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet 10/20èmes et 3.5/20èmes** (période maximale de 3 mois jusqu'à la fin de l'année scolaire)

**2 → Création de 7 postes d'agents saisonniers :**

#### Espaces verts

- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, (1 poste pour juillet et 1 poste pour août 2011),

#### Renforcement de l'équipe d'entretien du centre nautique

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du 15 juillet au 31 août 2011,

#### Surveillance du plan d'eau du Wagelrott au camping municipal et Renforcement de l'équipe de surveillance du centre nautique

- 2 postes d'opérateurs des Activités physiques et sportives à temps complet, du 15 juin au 31 août 2011,
- 1 poste d'opérateurs des activités physiques et sportives à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011,
- 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non 17h30/35èmes, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011,

**3 → Création d'1 poste d'apprenti.**

- Réorganisation des missions au sein des Services Techniques – Aménagement et Environnement et mise en place d'un apprentissage au sein du pôle « Voirie ».

**4 → Création d'1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

- Effet au 1<sup>er</sup> mai 2011 – renforcement de l'équipe salubrité à l'occasion de l'acquisition d'une balayeuse.

**5 → Transformation de 5 postes permanents.**

- Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 - Avancements d'agents permanents proposés pour une promotion statutaire sur avis favorables rendus par la commission administrative paritaire du 8 mars 2011 :

<b>Poste actuel</b>	<b>Nouveau poste</b>
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe
Rédacteur principal	Rédacteur-chef
Agent de maîtrise principal	Technicien
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (x 2)	Rédacteur (x 2)

**Adopté à l'unanimité.**

Point 3.1. de l'ordre du jour :

Programme 2011 des travaux de voirie

- \* Approbation des études en phase d'avant-projet
- \* Forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre
- \* Conclusion d'une convention avec le S.D.E.A.
- \* Demandes de subventions au Département du Bas-Rhin.

Monsieur SEHMANN expose que le programme des travaux 2010 de réfection des couches de roulement et d'aménagements de rues élaboré par les commissions intéressées porte sur les réalisations suivantes :

**Point 3.2. de l'ordre du jour :**

**Maison de la Solidarité**

**Conclusion d'un avenant au marché "menuiserie intérieure"**

**Monsieur SEHMANN** expose qu'en vue de satisfaire à une demande complémentaire destinée à améliorer le fonctionnement de la maison de la Solidarité, l'ajout d'un placard partagé nécessite un avenant d'augmentation du marché de travaux correspondant.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Bernard SEHMANN,

**VU** la délibération n°5.1. du Conseil municipal du 14 décembre 2009 portant validation de l'avant projet définitif d'aménagement de la "Maison de la Solidarité" et les délibérations antérieures adoptées pour cette opération,

**VU** la délibération n°5 du Conseil municipal du 15 mars 2008 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

**VU** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville,

**SUR** la proposition de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme, de la commission Solidarité, Sécurité et Déplacements et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

➤ **lot 14 – "Menuiserie intérieure bois"**

Attributaire : Menuiserie BEYER SAS

Marché initial : 63.720,61 € HT

**Avenant n°1 : + 1.659,84 € HT**

Nouveau montant du marché : 65.380,45 € HT

Objet : création d'un placard de 2.70 m (5 travées) destiné à être mis à disposition des associations qui auront accès à la salle de réunion mutualisée du premier étage soit une progression de 2,60% du marché, non soumise à la commission d'appel d'offres.

- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant à intervenir sur ces bases ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 3.3. de l'ordre du jour :**

**Maison communale 3, rue de la Rebmatt**  
**Installation de fenêtres avec double vitrage**

**Monsieur SEHMANN** expose que, dans le cadre des opérations de rénovation rendues nécessaires par leur vétusté et par l'objectif de limitation des dépenses énergétiques, la Ville souhaite remplacer les fenêtres existantes de la maison communale sise au 3, rue de la Rebmatt par des fenêtres bois à double vitrage.

Le coût estimé de cette opération, qui viendra impacter positivement l'audit énergétique diligenté par le Conseil municipal aux termes de la délibération adoptée en séance du 31 janvier 2011, est estimé à **16.000€ TTC**.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Bernard SEHMANN,  
**VU** les dispositions prévues aux articles L.422-1 et suivants, R.422-1 et suivants du Code de l'urbanisme ainsi qu'à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**SUR** la proposition de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de procéder au remplacement des fenêtres existantes de la maison communale sise au 3, rue de la Rebmatt par des fenêtres bois à double vitrage,
- d'inscrire le crédit de l'opération budgétaire correspondante à la décision modificative n° 4/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à déposer et à signer la déclaration préalable aux travaux correspondante,
- de charger le Maire de présenter à l'ADEME, la Région Alsace et au Conseil Général du Bas-Rhin toutes les demandes de subventions susceptibles d'être attribuées à ce type d'opération.

**Adopté à l'unanimité.**

#### Point 4.1. de l'ordre du jour :

### Système de vidéo protection en périmètre urbain Procédure de mise en concurrence

Le Maire expose que, dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire pour la passation des marchés publics à procédure adaptée, une première consultation pour l'implantation d'un dispositif de vidéo protection en périmètre urbain a été déclarée infructueuse au début de 2011.

Cette première consultation concernait les sites ci-après détaillés, équipés de caméras comme suit:

- ❖ Place de l'Hôtel de Ville
- ❖ Carrefour rue Mercière
- ❖ Etappenstall
- ❖ Médiathèque
- ❖ Camping – piscine

La Ville souhaite lancer une nouvelle consultation suivant la procédure de mise en concurrence selon les règles de l'appel d'offres ouvert en procédure formalisée, intégrant une tranche ferme assortie d'options et une tranche conditionnelle détaillées comme suit :

#### 1>> Tranche ferme :

- ❖ Identique à la 1<sup>ère</sup> consultation (report 2010) : 98.685 €

#### 2>> Options :

- ❖ la place Friedel (12.000 €), le parking souterrain rue du Vieux Marché (20.000 €), la déchetterie (option de financement par la CCPE, montant non compris dans l'étude) 32.000 €

#### 3>> Tranche conditionnelle ::

- ❖ Rond point « Crystal » 97.056 €
- ❖ Passage « caserne des pompiers – cimetière sud »
- ❖ Rond point « giratoire route du Rhin »
- ❖ Rond point « Niedertor - route de Nordhouse »
- ❖ Passage « Krafft – rue des Jasmins en venant du canal du Rhône au Rhin »

Le budget global : **227.741 €**

Subventions attendues de l'Etat : **71.956 €**

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,  
**SUR** la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- d'approuver la tranche ferme de l'opération précitée d'implantation d'un dispositif de vidéo protection en périmètre urbain avec ses options, ainsi que la tranche conditionnelle décrite ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2011 de la Ville,
- d'autoriser le maire à lancer la procédure formalisée de mise en concurrence selon les règles de l'appel d'offres ouvert intégrant une tranche ferme et une tranche conditionnelle,
- de solliciter les subventions afférentes à cette opération auprès des services de l'Etat,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le marché à intervenir dans ces limites avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

#### **Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.1. de l'ordre du jour :**

**Protocole d'accord avec "AGIRabcd"**  
**Dotation pour les cours de Français Langue Etrangère**

**L'Adjointe HERBETH** expose que dans le cadre des actions entreprises par l'Association Générale des Intervenants Retraités – Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement, dénommée « AGIRabcd », cette dernière assure des cours dits "FLE – Français Langue Etrangère", à raison d'une durée de 1H30 hebdomadaire, au bénéfice d'un groupe d'adultes migrants d'origine étrangère et domiciliés à Erstein ou dans la communauté de communes.

Composée de retraités et préretraités désireux de mettre bénévolement leurs compétences et leur expérience à la disposition des collectivités qui en font la demande, l'association poursuit la lutte contre l'exclusion à travers l'enseignement de la langue, visant l'insertion des personnes intéressées. Ses prestations sont assurées moyennant une participation unique et forfaitaire de 15 € par participant pour 33 séances au cours de l'année scolaire et d'une dotation de la commune de 330 € (frais de fonctionnement et déplacements des intervenants).

Cette prestation est assurée à Erstein depuis 2009, qu'il est proposé au Conseil municipal de reconduire à travers l'attribution annuelle de la subvention précitée à l'association AGIRabcd.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjointe Dominique HERBETH,  
**VU** la délibération n°4.2. du Conseil municipal du 10 février 2010 et les délibérations antérieures,  
**SUR** la proposition de la commission Jeunesse et Education et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de renouveler annuellement avec l'association "AGIRabcd - Délégation Alsace", 1a, Place des Orphelins à Strasbourg, le protocole d'accord pour l'organisation à Erstein des cours de "Français Langue Etrangère" selon les modalités mentionnées en exposé,
- d'attribuer à l'association la dotation annuelle prévue à cet effet pour cette prestation, fixée à ce jour à **330 Euros**,
- d'inscrire annuellement ce crédit au budget principal de la Ville à compter de la décision modificative n°4/2011,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjointe déléguée, à signer le protocole d'accord à intervenir et à procéder aux versements de la dotation précitée entre les mains de l'association.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 5.2. de l'ordre du jour :**

**Aménagement des abords du skate-parc en espace de rencontre multisports -  
Crédit complémentaire**

**L'Adjointe HERBETH** expose que la Ville d'Erstein désire procéder à un nouvel aménagement de l'espace dédié au skate-parc. Le projet initial prévoyait le renouvellement de la couche de roulement, la modification de l'emplacement des agrès selon la demande des usagers et le repositionnement de l'aire de rencontre. A l'issue toutefois de réunions de concertation supplémentaires, notamment avec les utilisateurs, il est proposé de réaliser les aménagements complémentaires suivants afin de créer un espace de rencontre multisports dans le prolongement du skate-parc.

<b>Opération supplémentaires</b>	<b>Coût TTC</b>
Enrobé (535 m <sup>2</sup> supplémentaires)	14.926 €
Cadre de but + filet pare ballon	6.769 €
Éclairage avec allumage temporisé	7.909 €
Pose des équipements (estimation)	2.000 €
<b>Coût Total complémentaire</b>	<b>31.604 €</b>

A la suite de l'engagement des travaux du terrain de skate, demeure un reliquat budgétaire de 6.667 € TTC, fixant à **24.937 € TTC** le complément de budget nécessaire. Il est proposé au Conseil municipal d'affecter un crédit complémentaire de **25.000 € TTC** à ce projet d'aménagement.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjointe Dominique HERBETH,

**SUR** la proposition de la commission Jeunesse et Education et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de réaliser les aménagements complémentaires susmentionnés afin de créer un espace de rencontre multisports dans le prolongement du skate-parc.
- d'affecter un crédit complémentaire de **25.000 €uros TTC** à cette opération d'aménagement et d'inscrire ce montant à la décision modificative n° 4/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à engager l'opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 6.1. de l'ordre du jour :

### Aménagement de la Zone de Loisirs Désignation du maître d'œuvre

**Le Maire et l'Adjoint DINTRICH** exposent qu'en exécution des décisions adoptées par le Conseil municipal, le jury de sélection pour le choix du lauréat de la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Zone de Loisirs s'est réuni le lundi 4 avril 2011.

Les 3 cabinets retenus après la première réunion du jury ont transmis leurs esquisses qui ont été analysées de manière anonyme et au regard des critères du règlement de consultation :

- Adéquation du projet au programme de l'opération;
- Pertinence des choix techniques et impact de ces derniers en matière environnementale, de maintenance et d'exploitation;
- Qualité architecturale du projet, perception extérieure du projet, insertion dans le site;
- Fonctionnalité des dessertes des équipements pour les différents utilisateurs tels que piétons, cyclistes, automobilistes et leurs stationnements.

Après analyse des esquisses et des notices techniques remises par les candidats, et à l'issue du vote des membres du jury, un classement a été réalisé, plaçant en première position l'esquisse réalisée par le Cabinet Rey-Lucquet, qu'il est proposée au Conseil municipal d'approuver.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire et de l'adjoint Benoît DINTRICH,

**VU** les délibérations respectivement n° 5.4. du Conseil municipal du 30 mars 2010 et n° 6.3. du 20 septembre 2010 relatives à l'étude de programmation et à la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre de l'opération d'aménagement de la zone de loisirs,

**VU** les avis émis par le jury de concours constitué par la délibération n° 6.4. du Conseil municipal du 20 septembre 2010,

**VU** les dispositions du code des marchés publics,

**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- de désigner en qualité de lauréat du concours de l'opération d'aménagement de la zone de loisirs le groupement constitué comme suit :

- **Atelier d'architecture REY LUCQUET** - 95, rue Boecklin  
- 67000 Strasbourg
- **Linder Paysage** – 8, rue des Ecoles - 67850 OFFENDORF
- **OTE Ingénierie** – 1, rue de la Lisière - BP 40110 - 67403 ILLKIRCH CEDEX
- **Ingénierie du développement durable OTELIO** – 52, rue du Prunier - 68000 COLMAR

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement selon l'esquisse présentée et les taux de rémunération suivants, incluant le contrat de base, l'étude d'exécution et l'OPC,

#### **Contrat de base et étude d'exécution:**

##### Bâtiments :

- Taux : **13,90%**
- Rémunération : 243.528 € HT

##### Infrastructures – aménagements extérieurs :

- Taux : **8,50%**
- Rémunération : 93.500 € HT

#### **Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) – option retenue:**

##### Bâtiments :

- Taux : **1,40%**
- Rémunération : 24.528 € HT

##### Infrastructures – aménagements extérieurs :

- Taux : **1,00%**
- Rémunération : 11.000 € HT

- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué à signer les pièces du marché à intervenir.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 6.2. de l'ordre du jour :

### Aménagement d'un nouveau terrain destiné aux jardins ouvriers Crédit complémentaire

L'Adjoint DINTRICH expose qu'en application des dispositions adoptée par le Conseil municipal en séance du 30 mars 2010, ont été poursuivies les consultations destinées à la réalisation des travaux d'aménagement du terrain de 125,40 ares situé au lieu dit KOHLMATT, permettant la création de 32 parcelles contre 26 supprimées, destinés aux jardins ouvriers et aboutissant aux propositions détaillées comme suit :

- Lot 1 : Terrassement/voirie : 226.500,36 €TTC  
Marché de base avec variante 1 et option 4 (revêtement perméable renforcé allée centrale + parking)
- Lot 2 : Gloriettes : 182.087,41 €TTC  
Marché variante 1 gloriette double en béton imitation bois + option 2 « auvents » + option 3 permis de construire.

Au regard des variantes et options retenues pour les deux lots, le montant global des deux marchés s'élève à 408.587,77 €TTC, en regard d'un crédit prévisionnel disponible de 194.800 € TTC.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Benoît DINTRICH,

**VU** les délibérations n°5.4. et n°5.5 du Conseil municipal du 30 mars 2010 relatives aux travaux d'aménagement de la Zone de Loisirs et d'un nouveau terrain destiné aux jardins ouvriers, complétée par la délibération n°7.2. du 23 juin 2010 prise en application des dispositions du code de l'Urbanisme,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

**VU** que la demande, notamment de l'association des Jardins Ouvriers et de ses adhérents en faveur de l'ajout de gloriettes équipées d'auvents, milite en faveur de la convivialité d'équipements qui existaient auparavant,

**CONSIDERANT** qu'elle reflète une demande forte relayée auprès de la municipalité et devra permettre de renforcer l'harmonisation et l'homogénéité de l'aspect des emplacements, situés en entrée de ville,

**VU** le crédit provisionnel inscrit au budget primitif 2011 de la Ville,

**VU** l'avis favorable émis par la commission consultative des marchés publics du 5 mai 2011,

**SUR** la proposition de la commission Sports-Loisirs-Tourisme et Développement durable en réunion conjointe avec la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme du 20 avril 2011, et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- de valider le coût de l'opération d'aménagement des jardins ouvriers tel que détaillé en exposé ainsi que l'enveloppe financière affectée aux travaux à hauteur de **408.587,77 € TTC**,
- d'inscrire un crédit complémentaire de **214.000 € TTC** à la décision modificative n°4/2011 du budget de la Ville, affecté à l'opération précitée,
- de charge le Maire d'introduire toutes demandes de subventions dont la Ville pourra bénéficier au titre de cette opération auprès de tous organismes, publics et collectivités susceptibles d'y être associés,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document qui sera nécessaire à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 6.3. de l'ordre du jour :**

**Association Force d'Elite Français (Airsoft)**  
**Subvention pour frais de création**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que M. Frédéric SCHNEIDER, Président, a fait connaître à la Ville la création de l'association « Force d'Elite Français » (FEF). Cette association a pour objet de faire connaître l'airsoft et la pratique de cette discipline.

Il a introduit à ce titre une demande de subvention communale pour frais de création et de premiers équipements associatifs à l'appui des statuts déposés auprès du Tribunal d'Instance d'Illkirch.

La demande correspondant aux critères définis par le Conseil municipal, il est proposé d'y donner une suite favorable et d'attribuer à l'association la subvention forfaitaire établie en la matière.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,

**VU** la demande introduite par l'association « Force d'Elite Français » (FEF), avec siège à Erstein, 6, rue du Languedoc,

**VU** les statuts de l'association déposés au greffe du tribunal d'instance d'Illkirch en date du 15 février 2010 et inscrite au volume 35, folio n°45 du Registre des Associations,

**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- d'attribuer à l'association « Force d'Elite Français » une subvention forfaitaire de **305 Euros** à titre de participation communale aux frais de création et dépenses de premiers équipements,
- d'assortir le versement de la subvention communale au droit pour la Ville de participer aux assemblées générales de cette association et d'obtenir la remise annuelle du bilan financier,
- d'inscrire le crédit nécessaire au sein de la décision modificative n°4/2011,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à procéder au versement de cette subvention forfaitaire entre les mains de l'association.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 6.4. de l'ordre du jour :**

**Association sportive des Clubs de Quilles d'Erstein**  
**Acquisition de mobilier et équipements informatiques**  
**Attribution de subvention d'investissement**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que l'Association Sportive des Clubs de Quilles a procédé à l'achat de matériel bureautique (écran d'affichage / ordinateurs / imprimantes) et de mobiliers destinés à améliorer la gestion et le fonctionnement des quatre associations qui la composent. Le coût total de ces équipements s'élève à 3.823,46 € TTC pour lesquels l'Association sollicite l'attribution de l'aide à l'investissement de la commune.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'investissement établie en la matière à 15% de cette dépense.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Benoît DINTRICH,

**VU** la demande introduite par l'Association Sportive des Clubs de Quilles d'Erstein,

**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens généraux,

**décide**

- d'attribuer à l'Association Sportive des Clubs de Quilles d'Erstein une subvention de 15% du montant des acquisitions susmentionnées, soit une aide arrondie à **574 Euros**,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n°4/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association sur la base des factures présentées à ce titre.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 7.1. de l'ordre du jour :**

**Zone industrielle de Krafft**  
**Révision du prix de vente des terrains**

**L'Adjoint SPIELBERGER** expose que le prix de vente actuel des terrains de la zone industrielle de Krafft, fixé par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2008 est fixé à **1.472 € HT l'are** viabilisé, inchangé depuis l'année 2009.

Après une période de baisse liée à la conjoncture économique, l'indice du coût de la construction, servant de base à la révision de ce prix, a constaté une progression à nouveau. Il est proposé de réviser ce tarif par application d'une augmentation de 2%, identique à celle apportée aux tarifs municipaux pour l'année 2011.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Denis SPIELBERGER,

**VU** l'autorisation de lotir n° LT6713006C0001 du 29 mars 2006 pour la zone industrielle et artisanale sise au lieudit "Allmend" à Krafft,

**VU** la délibération n° 1.3. du Conseil municipal du 2 mai 2006 relative à la création du budget annexe de la zone industrielle de Krafft et à l'assujettissement à la T.V.A. des opérations situées dans son périmètre,

**VU** la délibération n° 5.1. du Conseil municipal du 29 mai 2006 relatives aux conditions et modalités de vente des terrains communaux dans la zone industrielle de Krafft,

**VU** la délibération n° 8.3. du Conseil municipal du 15 décembre 2010 portant précédente révision du prix de vente des terrains,

**VU** l'avis du Domaine n° 10/582 du 7 mai 2010,

**SUR** la proposition de la commission Développement Economique et Attractivité et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de modifier la délibération précitée du 15 décembre 2008 et de fixer le prix de vente des terrains à bâtir du périmètre d'extension de la zone industrielle de Krafft à **1.500 € HT l'are** viabilisé,
- de laisser inchangées les autres dispositions de la délibération du 29 mai 2006.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 8.1. de l'ordre du jour :

### Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin Attribution de subvention pour remontées à gibier

**Monsieur KAUFFEISEN** expose qu'en vue de présenter une alternative aux noyades générées au gibier par les palplanches sur les canaux et voies d'eau navigables, la Fédération des Chasseurs va implanter des dispositifs de remontées permettant aux animaux tombés à l'eau d'en ressortir. Voulu dans une démarche publique, sanitaire et de cohérence écologique, le programme s'inscrit dans un partenariat avec Voies Navigables de France - VNF. Le projet porte sur les canaux de la Marne au Rhin, du Rhône au Rhin et des Houillères et prévoit un total de 71 remontées, d'un coût total de près de 20.900 €.

Outre VNF, La Fédération souhaite associer l'ensemble des acteurs concernés par l'opération autour d'un financement partagé des équipements comme suit:

- Le Conseil Régional d'Alsace au titre de la politique "Trame Verte et Bleue" >>> 40%
- Le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la suppression des cadavres visibles depuis la piste cyclable >>> 20%
- Les communes concernées à titre de participation à une mesure de service public >>> 30 %
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DRAL au titre de la politique "Trame Verte et Bleue" >>> 10 %

Assortis de bouées de signalisation pour la navigation et d'une durée de vie de 15 ans sans entretien, ces dispositifs seront progressivement remplacés par des palplanches dotées d'un système intégré de remontée.

La Fédération assurera l'installation et le suivi des équipements. Elle sollicite l'aide des communes au prorata des matériels qui seront placés le long des canaux situés sur leurs territoires soit, pour la Ville d'Erstein, une aide forfaitaire de 434,87 € pour 6 remontées.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,  
**VU** la demande introduite par la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin,  
**SUR** la proposition de la commission Budget et Gestion Financière et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- d'attribuer à la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin une subvention forfaitaire de **435 Euros** au titre de la participation de la Ville d'Erstein à l'opération d'installation de remontées à gibier,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n°4/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 8.2. de l'ordre du jour :**

**Budget principal 2011 de la Ville - Décision modificative n°4**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,  
**SUR** les propositions de la commission Administration et Moyens généraux,  
**VU** les décisions adoptées en séance,

**décide**

- d'apporter au budget principal 2011 de la Ville les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et paiements correspondants dont l'attribution à leurs bénéficiaires des subventions y figurant et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

**Adopté à l'unanimité.**

BUDGET PRINCIPAL 2011		IMPUTATION BUDGETAIRE			
		Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		article	Montant	article	Montant
Subvention à l'association des amis de la Habergartenkapelle		6574	100,00		
Subvention à l'Association Générale des Intervenants Retraités - Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement		6574	330,00		
Subvention à l'association Force d'Elite Français (Airsoft)		6574	305,00		
<b>Total Chapitre 65</b>			<b>735,00</b>		
Virement à la section d'investissement		023	1 225 251,00		
<b><u>Total mouvements dépenses</u></b>			<b>1 225 986,00</b>		
Versement UME				7562	1 225 986,00
<b>Total Chapitre 75</b>			<b>0,00</b>		1 225 986,00
<b><u>Total mouvements recettes</u></b>					<b>1 225 986,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Subvention d'équipement à l'Association Sportive des Clubs de Quilles d'Erstein		2042	574,00		
Subvention d'équipement à la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin		2042	445,00		
<b>Total Chapitre 2042</b>			<b>1 019,00</b>		
Système de Vidéo protection		2188	129 056,00		
<b>Total Chapitre21</b>			<b>129 056,00</b>		
Aménagement des jardins ouvriers		2312	214 000,00		
Aménagement de la Zone de Loisirs		2312	874 232,00		
Aménagement des abords Skate Parc		2312	25 000,00		
Travaux maison rue de la Rebmatt		2313	16 000,00		
<b>Total Chapitre23</b>			<b>1 129 232,00</b>		
<b><u>Total mouvements dépenses</u></b>			<b>1 259 307,00</b>		
Subvention Etat système de vidéo protection				1311	34 056,00
<b>Total Chapitre 13</b>					<b>34 056,00</b>
Emprunt pour équilibre				1641	0,00
<b>Total Chapitre 16</b>					<b>0,00</b>
Virement de la section de fonctionnement				021	1 225 251,00
<b><u>Total mouvements recettes</u></b>					<b>1 259 307,00</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **ANNEXE au procès-verbal du 18 mai 2011**

### **Points 1.1. à 1.4.**

#### **Usines municipales – Comptes administratifs 2010 - Affectation des résultats**

Dans le cadre du débat accompagnant l'affectation des résultats, le Maire souligne l'effet conséquent du versement d'un montant de 1 M€ du budget du service d'Electricité, en progression de 700 k€ par rapport au crédit de 300 K€ inscrit au BP 2011 de la Ville Erstein. Il sera proposé d'en affecter l'intégralité en investissement au financement de l'opération d'aménagement de la zone de loisirs de manière à l'exclure de la section des dépenses de fonctionnement et de limiter le plus possible le recours à l'emprunt.

La même démarche privilégiant les dépenses d'investissement sera apportée au solde de clôture du budget du service du gaz, d'un montant de près de 526 K€.

## **COMMUNICATIONS**

### **📁 Opération « J'aime Ville, j'en prends soin »**

Le Maire fait connaître que la conférence de presse du lancement de la campagne de communication, à laquelle sont invités tous les Conseillers, est organisée le vendredi 27 mai 2011 à l'Hôtel de Ville.

### **📁 Tirage au sort de la liste des jurés d'assises 2012**

Le tirage au sort public à partir de la liste électorale d'Erstein des personnes destinées à constituer la liste des jurés d'assises de l'année 2012 est organisée le mardi 24 mai 2011 à 18h00 à la mairie. Le public et les Conseillers sont conviés à y prendre part.

### **📁 Le mois de l'Europe en Alsace**

La Région Alsace organise cette année pour la 1<sup>ère</sup> fois, le « Mois de l'Europe en Alsace ». Cette manifestation dont la clôture interviendra sous l'égide de Philippe RICHERT, le 27 mai à Haguenau, se déroule sur l'ensemble du territoire alsacien. Elle vise à faire découvrir l'Europe au grand public à travers des conférences, stands d'information, activités festives à destination des plus jeunes, des écoles primaires jusqu'à l'enseignement supérieur, membres d'associations, entrepreneurs...

### **📁 Compact disc d'Erstein**

M. SPIELBERGER signale que le CD « Bienvenue à Erstein » remis à chaque Conseiller municipal, a été réalisé par l'association Canal Local d'Erstein. Il sera également diffusé aux entreprises locales, aux franchisés et aux nouveaux arrivants dans la cité. Support de présentation particulièrement réussi, il contribue au renforcement de l'attractivité d'Erstein.

### **📁 Schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Maire signale qu'en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un schéma de coopération intercommunale a été élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté le 5 mai 2011 à la commission de coopération intercommunale, - CDCI, lors de sa séance d'installation. Conformément aux dispositions de la loi, ce projet doit être adressé, pour avis, aux Conseils municipaux des communes et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois comptés en jours francs pour émettre un avis sur la présentation proposée par le Préfet, savoir, pour Erstein, avant le 13 août 2011, sous la forme d'une délibération du Conseil municipal visant le dispositif. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Le dossier communiqué à la Ville et aux communes intéressées sous la forme d'un CDROM, qui sera diffusé à l'ensemble des Conseillers municipaux, devra faire l'objet d'un examen par les commissions réunies du Conseil municipal ainsi que par l'ensemble des élus de la Communauté de communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de communes du Rhin et de la Communauté de communes de Benfeld, intéressées. Aucune fusion n'est prévue pour la CC du Pays d'Erstein mais le bassin de vie des trois communautés est concerné.

A l'issue de la période de consultation, les avis recueillis seront remis à la CDCI du Bas-Rhin qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve d'une approbation à la majorité des 2/3 de ses membres. Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

**La séance est close à 22h35**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc WILLER.